

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2646

30 septembre 2014

SOMMAIRE

17Capital 2 Feeder B S.à r.l	GMT Spanext S.à r.l
AB (Holdings) 1 S.à r.l126966	Goodman European Business Park Fund
Abira Holding S.A126965	(Lux) S.à r.l
Admiral European Investments Co II S.à	GS Savery Lux S.à r.l
r.l126980	Highbridge Mezzanine Partners Onshore
AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l126964	Lux S.à r.l
Afrodite S. à r.l126965	KKR Cementos GP S.à r.l126986
Airbikes S.A126970	Pocol S.A
Anglo Australia Investments126971	R/C Silver Ridge S.à r.l126963
A.N. International 2 S.à.r.l	Rivesela Investments S.à r.lSPF126963
Apache Finance Egypt II126964	Sentinel City Sàrl126972
ArcelorMittal Tubular Products Luxem-	Sentinel Group Holdings S.A126962
bourg S.A126965	Sentinel Management Holdings S.A 126963
Arguello Holdings S.à r.l126965	SI S.A
Arguello Investors S.à r.l126974	SI S.A
Aron Gestion et Finances S.A126973	SKR Homes S.A126971
ArthroCare Luxembourg S.à r.l 126971	SOF-9 Rome Investments Lux S.à r.l 126987
Ashburton Investments SICAV126966	Thermeau Plus126962
Association LusoLux126977	Tradetronik S.A126962
Aurora Continental S.à r.l	Trendinvestco S.A126962
BNP Paribas A Fund127008	Treveria J S.à r.l
Capon Property S.A	Treveria K S.à r.l
Christal S.A	Vaimok S.à r.l
Ciminter S.A126973	VA No1 (Dusseldorf) S.à r.l126973
Danimo S.A	Vasco Invest S.A
Digital Services XXVI S.à r.l126969	Vence S.A
Digital Services XXV S.à r.l	
Dragon Aviation Finance Luxembourg S.A.	Verizon International Luxembourg S.à r.l.
126997	126963
Geldilux-PP-2011 S.A	Vintage Grat S.à r.l
	Wartheplatz Berlin S.àr.l127008
	YAPITAL Financial A.G. 126064



Tradetronik S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 87.383.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Signature.

Référence de publication: 2014108010/10.

(140128501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Trendinvestco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 178.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2014.

Référence de publication: 2014108014/10.

(140128677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Thermeau Plus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3874 Schifflange, 58, rue Michel Rasquin.

R.C.S. Luxembourg B 155.533.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/07/2014

Les associés ont décidé de transférer le siège social au 58, rue Michel Rasquin L - 3874 Schifflange à partir du 21/07/2014.

Monsieur LICINA Edin

Gérant technique

Référence de publication: 2014108081/11.

(140128462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

A.N. International 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014108101/11.

(140129934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Sentinel Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.230.

Les statuts coordonnés au 17/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24/07/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014109938/12.

(140131011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.



Verizon International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 326.965.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108040/10.

(140128940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Vasco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 122.857.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108047/10.

(140128507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

R/C Silver Ridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.856.

Les comptes annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R/C Silver Ridge S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108858/11.

(140129701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Rivesela Investments S.à r.l.-SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 177.982.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108883/11.

(140130269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Sentinel Management Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.693.

Les statuts coordonnés au 17/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23/07/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014108898/12.

(140129910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.



17Capital 2 Feeder B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.630,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.437.

Les comptes annuels de la Société, pour la période du 18 Décembre 2012 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juillet 2013.

Malcolm Wilson Mandataire

Référence de publication: 2014108071/13.

(140128812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Apache Finance Egypt II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.334.

Il résulte de la réunion du conseil de gérance en date du 22 juillet 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 22 juillet 2014.

Le 24 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014108119/13.

(140130482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

YAPITAL Financial A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 167.278.

Auszug der Beschlussfassungen der Alleinaktionärin vom 2. Juni 2014

Die Alleinaktionärin hat per Beschluss vom 2. Juni 2014 und auf Grundlage von Artikel 7 der Gesellschaftssatzung Herrn Fernand ERNSTER, geboren am 07.03.1960 in Luxemburg (Luxemburg), wohnhaft in 27, rue du Fossé, L- 1539 Luxemburg (Luxemburg), mit sofortiger Wirkung zum zusätzlichen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bis zum Ende der nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft im Jahre 2015 bezüglich der Abnahme der Jahresabschlüsse der Gesellschaft zum 28. Februar 2015 ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108064/14.

(140129140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.159.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014108139/14.

(140129398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.



ArcelorMittal Tubular Products Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 79.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109101/9.

(140131286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Arguello Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 186.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109103/10.

(140130472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Afrodite S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.129.475,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 108.754.

Il résulte des actes de la Société que l'adresse de Monsieur Lorenzo Baroni, gérant de la Société, est changé en date du 14 juillet 2014 est se situe désormais au 5 th Floor, 95 Wigmore Street, Londres W1U 6DL, Royaume-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFRODITE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2014109116/14.

(140130715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Abira Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.617.

Extract of resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on July 17, 2014

1. The mandate of the Company RSM Audit Luxembourg S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, with registered office at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg as Independent Auditor is renewed for a term of one year, until the Annual General Meeting of the year 2015.

Certified true

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 17 juillet 2014

1. Le mandat de Réviseur d'Entreprises Agrée de la société RSM Audit Luxembourg S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg est renouvelé pour une période de un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Certifiée sincère et conforme

ABIRA HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014109110/21.

(140130564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.



Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.025,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 94.572.

Le bilan au 31 décembre 2103 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108490/9.

(140129061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Vence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108049/10.

(140128731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

AB (Holdings) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.113.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014109108/12.

(140130350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Ashburton Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.864.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 Juillet 2014 à 14.00 heures au siège social

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs pour un an, comme suit:

Conseil d'Administration

Boshoff Grobler, ayant son adresse professionnelle: 2 nd Floor, 2 Merchant Place, Cnr Fredman Drive & Rivonia Road, Sandon, 2196 Sud Afrique;

Peter Bourne, ayant son adresse professionnelle: PO BOX 39 17 Hilary Street ST HELIER, Jersey JE4 8SJ

Nicholas Taylor, ayant son adresse professionnelle: PO BOX 39 17 Hilary Street ST HELIER, Jersey JE4 8SJ

Thierry Logier, ayant son adresse professionnelle: 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg;

Claude Kremer, ayant son adresse professionnelle: 14, rue d'Erasme L-2082 Luxembourg;

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises pour un an, comme suit:

Réviseur d'Entreprises

PriceWaterhouseCoopers Société coopérative, 400 Route d'Esch, 1471 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Ashburton Investments Sicav

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014109105/23.

(140131476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.



GELF Finance One (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 164.145.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108499/9.

(140129939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Highbridge Mezzanine Partners Onshore Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.128.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Highbridge Mezzanine Partners Onshore Lux S.à r.l.

J.L. de Zwart

Manager

Référence de publication: 2014108527/14.

(140129409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

GS Savery Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 169.829.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 Juin 2012, acte publié au Mémorial C no 1897

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Savery Lux S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014108514/15.

(140130188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

GMT Spanext S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 107.627.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 juin 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez prendre note que les adresses professionnelles de Monsieur Georges Scheuer et de Madame Virginie Deconinck, gérants, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GMT Spanext S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014110486/16.

(140132063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.



Geldilux-PP-2011 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt. R.C.S. Luxembourg B 164.884.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 juillet 2014

L'assemblée générale extraordinaire:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé en date du 24 juillet 2014;
- constate que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Pour GELDILUX-PP-2011 S.A., en liquidation volontaire

Un mandataire

Référence de publication: 2014110469/17.

(140131825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Digital Services XXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.486.

Dieses Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualiseren.

- Die Denomination, Rechtsform und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet GmbH, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet AG, eine Aktiengesellschaft eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 159634 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Juli 2014.

Digital Services XXV S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014113224/18.

(140134257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

G-Herrenstr. Hagen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.439.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 25 juillet 2014 (l' «Assemblée»)

L'assemblée accepte la démission de Claudia Bottse en tant que gérant de la Société avec effet au 25 Juillet 2014.

L'assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 25 Juillet 2014 pour une période indéterminée:

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 November 1978 à Deventer (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 9B. Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 25 Juillet 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014110464/19.

(140132565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.



Pocol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 22.039.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue en date du 30 juin 2014 que l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. La clôture de la liquidation est prononcée;
- 2. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2014114369/17.

(140133386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Digital Services XXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Luxembourg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.487.

Dieses Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualiseren.

- Die Denomination, Rechtsform und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet GmbH, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet AG, eine Aktiengesellschaft eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 159634 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Juli 2014.

Digital Services XXVI S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014113225/18.

(140134256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Treveria J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 125.118.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Luc GERONDAL, et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, gérants de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat;

Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- * (i) Monsieur Jérôme TIBESAR, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;
- * (ii) Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique, résidant au 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014115638/19.

(140134580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.



Airbikes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau. R.C.S. Luxembourg B 113.210.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2014 que Mme Liette Gales, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, a été appelée à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Nicole Reinert, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

Le mandat de Mme Liette Gales prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Pour avis et extrait conforme Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014113021/17.

(140133519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Aurora Continental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 150.807.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 avril 2014

- Madame Ragnheidur Jona JONSDOTTIR a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 4 avril 2014.
- Monsieur Arnar GUDMUNDSSON, né le 16 août 1971 en Islande et domicilié professionnellement au 15, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 4 avril 2014 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 Juillet 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Aurora Continental S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014112980/18.

(140134317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Treveria K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.448.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2014 que;

- Les démissions de Monsieur Luc GERONDAL, et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, gérants de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat;
 - Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
- * (i) Monsieur Jérôme TIBESAR, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;
- * (ii) Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique, résidant au 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014115639/19.

(140134523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.



Anglo Australia Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.825.

Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 25 juillet 2014:

Mme Gillian Adams avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 25 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014112961/12.

(140133243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

SKR Homes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 183.441.

Par la présente, nous vous informons de la démission, avec effet immédiat, de Madame Anna WIAZ et de Monsieur Raphaël EBER aux postes d'Administrateur de la société.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Pour: Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg

Société anonyme Experta Luxembourg Société anonyme

Référence de publication: 2014109986/14.

(140131411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

ArthroCare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.875.

EXTRAIT

En date du 16 juillet 2014, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Phillip George Lawrence Johnson, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet immédiate;
 - La démission de Monsieur James Pacek, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet immédiate;
 - La démission de Monsieur Richard Rew, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet immédiate;
 - La démission de Madame Virginia Strelen, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 9 juillet 2014;
 - La démission de Monsieur Cédric Muenze, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 9 juillet 2014;
- La démission de Monsieur Eric Johan Schoop, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 9 juillet 2014;
- Monsieur Antoine Vidts, avec adresse privé au Zuurstraat 26, B-9400 Ninove, est élue nouveau gérant A de la Société avec effet au 9 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée;
- Monsieur Dainius Zarkauskas, avec adresse privé au Schachenalle 29,CH-5001 Aarau, est élue nouveau gérant A de la Société avec effet au 9 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée;
- Madame Cornelia Mettlen, avec adresse privée au 80, Am Bongert, L-1270 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la Société avec au 9 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée;
- Monsieur Marc Libouton, avec adresse privée au Their-de-Luzery 8A, B-6600 Bastogne, est élue nouveau gérant B de la Société avec au 9 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014112973/28.

(140133189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.



SI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.009.

J'ai l'honneur de vous informer que je désire me démettre, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 06 juin 2014.

Claude SCHMITZ.

Référence de publication: 2014109974/10.

(140131299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

SI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.009.

J'ai l'honneur de vous informer que je désire me démettre, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 06 juin 2014.

Pierre LENTZ.

Référence de publication: 2014109975/10.

(140131299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Capon Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 161.070.

EXTRAIT

En date du 30 juin 2014, Monsieur Marc Koeune, Madame Nicole Thommes, Monsieur Jean-Yves Nicolas et Monsieur Denis Brever ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la société CAPON PROPERTY S.A.

En date du 30 juin 2014, la société CeDerLux-Services S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société CAPON PROPERTY S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014110312/14.

(140131790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Sentinel City Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 139, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 175.789.

Cessions de parts sociales

Après diverses cessions de parts sociales, le capital social est actuellement réparti comme suit: 1) Monsieur Charel MODERT, demeurant à	
L-7432 Gosseldange, 139 Route de Mersch	25 parts sociales
2) Monsieur Chris MOLITOR, demeurant à	
L-7432 Gosseldange, 139 Route de Mersch	25 parts sociales
3) Monsieur Lou CONSBRUCK, demeurant à	
L-7360 Helmdange, 37 Rue de Helmdange	25 parts sociales
4) Monsieur Kris SCHEER, demeurant à	
L-3862 Schifflange, 44 Cité op der Soltgen	25 parts sociales
Luxembourg, le 19 juin 2014.	
Charel MODERT / Chris MOLITOR	
Gérant / Gérant	

Référence de publication: 2014109971/20.

(140131140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.



Aron Gestion et Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée. R.C.S. Luxembourg B 156.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109143/9.

(140130774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

VA No1 (Dusseldorf) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108044/10.

(140128636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Christal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 105.408.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire en date du 30 Juin 2014

- Monsieur François Remy, Directeur Général Pays, né le 20 mars 1962 à La Réole (France) demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 est nommé Administrateur-Délégué de la Société. Lui sont ainsi conférés la gestion journalière et la représentation de la Société ainsi qu'un pouvoir individuel de signature.

Son mandat d'Administrateur-Délégué prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

- Monsieur Ludovic HOLINIER, né le 6 décembre 1967 à Flers-Lez-Lille (France), Directeur du Contrôle de Gestion des Hypermarchés, avec adresse professionnelle au 40, avenue de Flandre F-59964 Croix Cedex, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015

Ludovic HOLINIER / François REMY.

Référence de publication: 2014110325/17.

(140132352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Ciminter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 163.136.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 juin 2014 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Simon Girot, Président et de Monsieur Philippe Rozanoff, administrateurs A, de Monsieur Joseph Winandy et de JALYNE S.A., administrateurs B ainsi que le mandat de réviseur d'entreprises agréé ERNST & YOUNG,
- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014110327/18.

(140132838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.



Arguello Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund. R.C.S. Luxembourg B 186.564.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Arguello Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand dollar of the United States of America (USD 20,000.-), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186494 (the "Shareholder"),

here represented by Me Alexandre KOCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 July 2014, The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Arguello Investors S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 22 April 2014, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186564 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To change the denomination of the share capital of the Company from Euro to Dollar of the United States of America.
- 2 To convert the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company into one million seven hundred three thousand three (1,703,003) shares with a nominal value of one cent of dollar of the United States of America (USD 0.01) and to allot all these shares to Arguello Holdings S.à r.l.
- 3 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand nine hundred sixty-nine dollar of the United States of America and ninety-seven cent (USD 2,969.97) so as to raise it from its present amount of seventeen thousand thirty dollar of the United States of America and three cent (USD 17,030.03) to twenty thousand dollar of the United States of America (USD 20,000.-).
- 4 To issue two hundred ninety-six thousand nine hundred ninety-seven (296,997) new shares with a nominal value of one cent of dollar of the United States of America (USD 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 5 To accept subscription for these new shares by Arguello Holdings S.à r.l. and to accept full payment in cash for these new shares.
- 6 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of currency and the capital increase.
 - 7 To appoint a new manager of the Company.
 - 8 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the denomination of the share capital of the Company from Euro to Dollar of the United States of America.

Second resolution

The Shareholder resolved to convert the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company into one million seven hundred three thousand three (1,703,003) shares with a nominal value of one cent of dollar of the United States of America (USD 0.01) and to allot all these shares to Arguello Holdings S.à r.l.

Third resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand nine hundred sixty-nine dollar of the United States of America and ninety-seven cent (USD 2,969.97) so as to raise it from its present amount of seventeen thousand thirty dollar of the United States of America and three cent (USD 17,030.03) to twenty thousand dollar of the United States of America (USD 20,000.-).



Fourth resolution

The Shareholder resolved to issue two hundred ninety-six thousand nine hundred ninety-seven (296,997) new shares with a nominal value of one cent of dollar of the United States of America (USD 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder, represented as above mentioned, declared to subscribe for two hundred ninety-six thousand nine hundred ninety-seven (296,997) new shares with a nominal value of one cent of dollar of the United States of America (USD 0.01) per share, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of two thousand nine hundred sixty-nine dollar of the United States of America and ninety-seven cent (USD 2,969.97) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the two hundred ninety-six thousand nine hundred ninety-seven (296,997) new shares according to the above mentioned subscription.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-) divided into two million (2,000,000) shares with a par value of one dollar cent of the United States of America (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

Seventh resolution

The Shareholder resolved to appoint as new manager of the Company, with effective date as of today and for an unlimited duration:

- Dr. Jan Könighaus, born on 14 November 1972, in Pinneberg (Germany), with professional address on 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Arguello Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 20.000,-), dont le siège social est au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186494 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Alexandre KOCH, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 2 juillet 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Arguello Investors S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 avril 2014, pas encore publié et immatriculée



auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186564 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Modification de la devise dans laquelle le capital société de la Société est exprimé d'Euro à Dollars des Etats Unis d'Amérique.
- 2 Conversion des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société en un million sept cent trois mille trois (1.703.003) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats Unis d'Amérique (USD0.01) et attribution de ces parts sociales à Arguello Holdings S.à r.l.
- 3 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux mille neuf cent soixante-neuf dollars des Etats Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-sept centimes (USD 2.969,97) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille trente dollars des Etats Unis d'Amérique et trois centimes (USD 17.030,03) à vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 20.000,-).
- 4 Émission de deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (296.997) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 5 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Arguello Holdings S.à r.l. à libérer intégralement en espèces.
- 6 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de devise et l'augmentation de capital.
 - 7 Nomination d'un nouveau gérant de la Société.
 - 8 Divers
 - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier la devise dans laquelle le capital de la Société est exprimé pour d'Euro à Dollars des Etats Unis d'Amérique.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société en un million sept cent trois mille trois (1.703.003) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats Unis d'Amérique (USD0.01) et d'attribuer des ces parts sociales à Arguello Holdings S.à r.l.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux mille neuf cent soixante-neuf dollars des Etats Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-sept centimes (USD 2.969,97) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille trente dollars des Etats Unis d'Amérique et trois centimes (USD 17.030,03) à vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 20.000,-).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (296.997) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite l'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (296.997) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 0,01) par part sociale à libérer intégralement en espèces.

Le montant de deux mille neuf cent soixante-neuf dollars des Etats Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-sept centimes (USD 2.969,97) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (296.997) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.



Sixième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute primé d'émission disponible est distribuable."

Septième résolution

L'Associé a décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société, à compter du présent acte et pour une période indéterminée:

- Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972, à Pinneberg (Allemagne), résident professionnellement au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: A. KOCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9523. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014108123/183.

(140129984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Association LusoLux, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3855 Schifflange, 49, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg F 10.037.

STATUTS

Entre les soussignés:

- 1) Monsieur DA SILVA FERREIRA Ricardo Manuel, Commercial, demeurant à 49, cité Emile Mayrisch L- 3855 Schifflange
- 2) Monsieur RODRIGUES OLIVEIRA Sandro Almeida, Ouvrier, demeurant à 66, Rue Jean-Pierre Michels L- 4243 Esch/ Alzette
- 3) Monsieur CAETANO MARQUES Lisandra Filipa, Aide-soignainte, demeurant à49,cité Emile Mayrisch L- 3855 Schifflange.
- 4) et toutes les personnes admises comme membres ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, ainsi que par les présents statuts.

Chapitre I er . Dénomination, Siège, Durée, Objet

- Art. 1 er . L'association se nomme "ASSOCIATION LusoLux"
- Art. 2. Le siège social de l'Association est fixé dans la commune de Schifflange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du bureau sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale suivante.
- Art. 3. L'association a pour but l'étude et la promotion de la culture portugaise au sens le plus large du terme, ainsi que la défense des intérêts des artistes et les valeurs de la culture. A cet effet l'association se propose d'organiser des concerts, des spectacles, des conférences, des workshops, d'éditer des bulletins et d'autres publications en vue de faciliter l'information concernant les relations musicales et culturelles luso-luxembourgeoises
 - Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.



Chapitre II. Membres

- Art. 5. L'association est composée de membres actifs et de membres honoraires. Leur nombre est illimité mais ne pourra être inférieur à trois.
- **Art. 6.** Les membres actifs sont ceux qui s'engagent activement dans la vie sociale et participent à l'organisation des événements prévus par l'association. Les membres honoraires sont ceux qui auront réglé la cotisation annuelle.
- **Art. 7.** La cotisation maximale à payer par les membres est de 20.- EUR. Le comité fixera annuellement le montant de la cotisation pour l'avenir.
- Art. 8. Toute personne désirant devenir membre actif de l'association devra en faire la demande au comité qui prendra l'accord du Président.
 - Art. 9. Le comité peut suspendre les droits d'un membre dans les cas suivants:
- 1. en cas de non-paiement de la cotisation après mise en demeure par lettre recommandée, pour les membres honoraires
 - 2. en cas d'agissements graves de nature à porter atteinte aux intérêts de l'association;
 - 3. en cas d'absence inexcusée répétée pour les membres actifs au cours de l'exercice social.

La prochaine assemblée générale statuera sur l'exclusion des membres dont les droits ont été suspendus.

- Art. 10. La qualité de membre se perd:
- 1. par la démission. Est réputé démissionnaire le membre honoraire qui n'a pas payé sa cotisation deux semaines avant la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice pour lequel la cotisation est due;
- 2. par l'exclusion à la suite d'agissements manifestement préjudiciables au bon fonctionnement et/ou aux buts de l'association ou dans les cas prévus à l'article 9.

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Chapitre III. Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du comité. Ce dernier devra convoquer l'assemblée lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

La convocation indiquant la date, l'heure et le lieu auxquels se tiendra l'assemblée générale, sera envoyée par lettre un mois avant la date de l'assemblée. L'ordre du jour sera annexé à la convocation.

Toute proposition signée d'un nombre égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour. Le comité pourra décider qu'il soit pris des résolutions sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour.

- Art. 12. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:
- 1. la modification des statuts;
- 2. la nomination et la révocation des membres du comité;
- 3. l'approbation des budgets et des comptes;
- 4. la dissolution de l'association.
- **Art. 13.** L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents; toutefois, elle ne pourra délibérer sur une modification des statuts que si les deux tiers des membres sont présents ou représentés et que l'ordre du jour renseigne sur les modifications proposées. Aucune modification ne pourra être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le vote par procuration donnée à un autre membre est admis lors des assemblées générales.

Aucun membre ne pourra être porteur de plus d'une procuration.

- **Art. 14.** Tout membre pourra demander au comité la communication des procès-verbaux des assemblées générales. Les tiers pourront demander la communication des extraits des procès-verbaux relatifs aux points les concernant. Les décisions dont la loi requiert la publication seront publiées au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations.
 - Art. 15. L'exercice social de l'association s'étend du 1 er janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Chapitre IV. Comité A. Composition et Election du Comité

- Art. 16. L'association est dirigée par un comité composé de trois membres au moins et de sept membres au plus.
- **Art. 17.** L'élection du président de l'association se fera par un vote séparé précédant immédiatement l'élection des autres membres du comité.

Le président est élu pour une durée de deux ans.



- Art. 18. Peut être élu membre du comité tout membre actif ou honoraire de l'association tel que défini aux articles 5 et 6 des présents statuts.
- Art. 19. Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale annuelle à la fin de chaque biennum pour une durée de deux ans.
 - Art. 20. Le droit de vote est conféré tant aux membres actifs de l'association qu'aux membres honoraires.

Chaque votant dispose d'autant de voix que de membres du comité à élire.

Il ne peut attribuer qu'une seule voix à un même candidat.

Sont déclarés élus les candidats ayant obtenu le plus de voix.

Un ballottage sera organisé pour déterminer en cas d'égalité de voix entre plusieurs candidats ceux qui accéderont au comité.

Les candidats non élus seront membres suppléants du comité; ils ont vocation à y accéder dans les cas prévus à l'article 21.

Art. 21. En cas de démission, de décès ou d'incapacité du président, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée, laquelle pourvoira au remplacement du poste vacant dans les conditions reprises dans les articles qui précèdent.

En cas de démission, de décès ou d'incapacité d'un membre du comité il sera remplacé de plein droit par le membre suppléant ayant obtenu le plus de votes lors de la dernière élection du comité et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale.

S'il n'y a pas de suppléants ou si ceux-ci renoncent au mandat, les membres restants du comité continuent d'administrer seuls l'association.

B. Fonctionnement et Pouvoirs du comité

Art. 22. Le comité établit son règlement intérieur.

Il répartit les charges entre ses membres plus particulièrement celle de vice-président, de trésorier et de secrétaire. Il peut s'adjoindre un ou plusieurs membres à voix consultative.

Art. 23. Le comité se réunit sur convocation faite par son président ou par d'autres membres.

Il a les pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne l'administration et la gestion de l'association.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 24. L'association est engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux membres du comité, dont celle du trésorier.

Ceux-ci peuvent déléguer leurs pouvoirs par mandat écrit à un ou plusieurs autres membres du comité.

Chapitre V. Comptes

- Art. 25. L'assemblée générale désignera annuellement deux réviseurs de caisse qui ne doivent pas être membres du comité, dont la charge sera de contrôler la comptabilité de l'association et de présenter un rapport afférent à l'assemblée générale qui se prononce ensuite sur la décharge à donner au comité.
- Art. 26. Le comité présentera annuellement à l'assemblée générale le bilan de l'exercice écoulé ainsi qu'un budget prévisionnel sur l'exercice à venir. L'assemblée générale donnera quitus aux membres du comité pour la gestion de l'association.

Chapitre VI. Dispositions finales

- **Art. 27.** Toute modification aux présents statuts est réservée à l'assemblée générale statuant dans les formes et conditions prévues à l'article 13 des présents statuts.
- **Art. 28.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera versé, après apurement du passif, à une association désignée par l'assemblée générale et poursuivant un but similaire ou, à défaut, un but caritatif.
- **Art. 29.** Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Schifflange, le 18 juillet 2014.

Signatures.

Référence de publication: 2014108083/123.

(140129601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.



Admiral European Investments Co II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 188.848.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second of July.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Warwick European Distressed & Special Situations Credit Fund LP, a limited partnership having its registered office at 94 Solaris Avenue, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-41070,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares (preferred and common), warrants, options and other equity securities, debt securities, bonds, notes, certificates of deposit, rights or participations in senior or mezzanine or other loans, and in financial instruments, financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables and other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) (individually and collectively, "Investments"); to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities; and to do all things relating thereto as permitted under Luxembourg laws.

The Company may in addition establish, acquire, manage, develop and dispose of Investments and other assets of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, Investments and other assets, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any Investments or other assets, including without limitation, any assets (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these Investments or the assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/ or enterprises in which it holds an interest or participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever; and (vii) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other voting agreements, financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, indemnity agreements, guarantees, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest. The enumeration above is enunciatively and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto. The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or indirectly through subsidiaries or branches or otherwise, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.



In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

- Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Admiral European Investment Co. II S.à r.l.".
- Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a par value of one euro (EUR 1.-) per share, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three-quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers", each individually a "Manager B").

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a Manager A, if applicable. The chairman of the board must be a Manager A, if applicable. In case of equality of votes, the chairman of the board, if any, shall have a casting vote.

The Managers will physically attend the Board meetings in the Grand Duchy of Luxembourg.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the individual signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the individual signature of a Manager A or by the joint signature of two managers (at least one of whom must be a Manager A, if applicable).

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.



Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

The meetings of the members will be physically held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

- Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- **Art. 11.** At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Warwick European Distressed & Special Situations Credit Fund LP, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2014.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred fifty euro (EUR 1,150.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed Managers A of the Company for an unlimited duration:



- Mr. Marc LIESCH, manager of companies, born in Luxembourg, on 22 July 1954, with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
- Mr. Laurent MARASCHIN, manager of companies, born in Luxembourg, on 31 August 1971, with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
 - 2) The following person is appointed Manager B of the Company for an unlimited duration:
- Mr. Peter A. HEAPS, manager of companies, born on 05 June 1962 in Preston, UK, with professional address at 5 Beach Lane, 2283 West Bay Road, PO Box 30872, Grand Cayman KY1-1204, Cayman Islands.
 - 3) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le deux juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Warwick European Distressed & Special Situations Credit Fund LP, un limited partnership ayant son siège social au 94 Solaris Avenue, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1108, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, sous le numéro WK-41070,

ici représentée par Mr. Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).
- **Art. 2.** L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions (préférentielles et communes), warrants, options et autres titres de capital, titres de dettes, des obligations cotées et non cotées, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine ou dans d'autres prêts, et dans des instruments financiers, des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales et autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) (individuellement et collectivement, «Investissements»), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères; et de faire toutes choses relatives au présent objet permises par les lois luxembourgeoises.

La Société pourra de plus créer, acquérir, administrer, développer et céder des Investissements et tous autres actifs de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous Investissements et autres actifs, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie. La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous Investissements ou autres actifs, incluant sans limitation, tous Investissements (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces Investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; (vi) en vue de se procurer les moyens



financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit; et (vii) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres pactes de votation, contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'indemnisation, des garanties, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit indirectement à travers des filiales ou succursales ou d'une autre manière, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

- Art. 3. La Société prend la dénomination de «Admiral European Investment Co. II S.à r.l.».
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des évènements extraordinaires (tels que des évènements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les "Gérants A", chacun individuellement un "Gérant A") et des gérants de la catégorie B (les "Gérants B", chacun individuellement un "Gérant B").

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.



Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A, le cas échéant. Le président du conseil doit être un Gérant A, le cas échéant. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante.

Les gérants assisteront physiquement aux réunions du Conseil au Grand Duché de Luxembourg.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un Gérant A ou par la signature conjointe de deux gérants (dont un au moins doit être un Gérant A, le cas échéant).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les réunions des associés se tiendront physiquement au Grand Duché de Luxembourg.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

- Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

126986



Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Warwick European Distressed & Special Situations Credit Fund LP, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.500,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
- Mr Marc LIESCH, gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 22 juillet 1954, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
- Mr. Laurent MARASCHIN, gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 31 août 1971, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
 - 2) Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Peter A. HEAPS, gérant de sociétés, né le 5 juin 1962 à Preston, GB, avec adresse professionnelle au 5 Beach Lane, 2283 West Bay Road, PO Box 30872, Grand Cayman KY1-1204, Cayman Islands.
 - 3) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2014. Relation GRE/2014/2721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014108105/360.

(140129950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

KKR Cementos GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund. R.C.S. Luxembourg B 188.662.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales en date du 29 juillet 2014, le nouvel associé de la Société, KKR Management Holdings L.P. une Limited Partnership constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du State of Delaware sous le numéro 4578160, détient toutes les parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014117420/17.

(140135290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.



SOF-9 Rome Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.551.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

"SOF-9 Rome Holdings Lux S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar ("Registre de commerce et des Sociétés") under number B170546 and with registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, here represented by Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in July 2014; and

Mr. Anthony Gerrard TROY, residing at Fountains Bert, Darley Road, Birstwith, Harrogate, HG3 2PN, United Kingdom, here represented by Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in July 2014, (the appearing parties being together referred as to the "Shareholders").

The proxies signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document the following:

- I. They are both the shareholders of "SOF-9 Rome Investments Lux S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirteen thousand thirty-seven British Pounds and fifty pence (£13,037.50), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B170551 and with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed received by the undersigned notary on July 24, 2012 and published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2193 of September 4, 2013. The Company's articles of association have last been amended by a deed received by the undersigned notary on July 15, 2014, not yet published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. They recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholders:

Agenda:

- 1. To increase the Company's share capital by an amount of fifty-five British Pounds and twenty pence (£55.20) so as to raise it from its present amount of thirteen thousand thirty-seven British Pounds and fifty pence (£13,037.50) to thirteen thousand ninety-two British Pounds and seventy pence (£13,092.70).
- 2. To create and issue five hundred fifty-two (552) new B shares, each at a nominal value of ten pence (British Pounds Sterling) (£0.10) together with an aggregate share premium of fifteen thousand nine hundred forty-four British Pounds and eighty pence (£15,944.80).
- 3. To accept the subscription for the five hundred fifty-two (552) new B shares as follows: (i) two hundred nineteen (219) B shares by James Burrell, (ii) sixty-three (63) B shares by Geraldine Gallagher, (iii) sixty-three (63) B shares by Gail Hunter, (iv) twenty-five (25) B shares by Joanne Monk, (v) sixty-three (63) B shares by Adrian Osinski, (vi) thirty-eight (38) B shares by Laurie Nicol Donaldson, (vii) fifty (50) B shares by Alan Corlett and (viii) thirty-one (31) B shares by Ian Conder, and to allot all such new B shares against payment in full for such new shares.
 - 4. To amend article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the above items.
 - 5. Miscellaneous.
 - III. The Shareholders then passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of fifty-five British Pounds and twenty pence (£55.20) so as to raise it from its present amount of thirteen thousand thirty-seven British Pounds and fifty pence (£13,037.50) to thirteen thousand ninety-two British Pounds and seventy pence (£13,092.70).

Second resolution

The Shareholders resolved to create and issue of five hundred fifty-two (552) new B shares, each at a nominal value of ten pence (British Pounds Sterling) (£0.10) together with an aggregate share premium of fifteen thousand nine hundred forty-four British Pounds and eighty pence (£15,944.80), having the rights and privileges set out by the articles of association of the Company.

Subscription - Payment

There now appeared Corinne PETIT, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the following individuals:



- (i) James Burrell, residing at Inspire, Hornbeam Park, Harrogate, HG2 8PA, United Kingdom, by virtue of a proxy under private seal given in July 2014;
- (ii) Geraldine Gallagher, residing at Risplith House, Risplith, Ripon, North Yorkshire, HG4 3EP, United Kingdom, by virtue of a proxy under private seal given in July 2014;
- (iii) Gail Hunter, residing at Welbourne House, Burton Leonard, Harrogate, HG3 3RS, United Kingdom, by virtue of a proxy under private seal given in July 2014;
- (iv) Joanne Monk, residing at 5 Raven Lane, Ludlow, Shrosphire, SY8 1BW, United Kingdom, by virtue of a proxy under private seal given in July 2014;
- (v) Adrian Osinski, residing at 4 Weiss Road, London, SW15 1DH, United Kingdom, by virtue of a proxy under private seal given in July 2014;
- (vi) Laurie Nicol Donaldson, residing at 79 Garscadden Road, Glasgow, Lanarkshire, G15 6UH, United Kingdom, by virtue of a proxy under private seal given in July 2014;
- (vii) Alan Corlett, residing at Brickhouse Farm, Hartshorne, Staffordshire, DE11 7AH, United Kingdom, by virtue of a proxy under private seal given in July 2014; and
- (viii) Ian Conder, residing at 20 Firwood Avenue, St Albans, Hertfordshire, AL4 0TF, United Kingdom, by virtue of a proxy under private seal given in July 2014.

All the proxies signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, (altogether the "Subscribers").

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers to five hundred fifty-two (552) new B shares newly issued by the Company, each such new share being issued at a nominal value of ten pence (British Pounds Sterling) (£0.10) together with a share premium as mentioned in the following table:

Name of Subscribers	Number of	Subscribed	Share
	B shares	share capital	premium
	subscribed		amount
James Burrell	219	£21.90	£1,978.10
Geraldine Gallagher	63	£6.30	£1,993.70
Gail Hunter	63	£6.30	£1,993.70
Joanne Monk	25	£2.50	£1,997.50
Adrian Osinski	63	£6.30	£1,993.70
Laurie Nicol Donaldson	38	£3.80	£1,996.20
Alan Corlett	50	£5.00	£1,995.00
lan Conder	31	£3.10	£1,996.90
TOTAL:	552	£55.20	£15,944.80

The five hundred fifty-two (552) newly issued B shares have all been subscribed in exchange for a contribution in cash of fifty-five British Pounds and twenty pence (£55.20) together with an aggregate share premium of fifteen thousand nine hundred forty-four British Pounds and eighty pence (£15,944.80).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of sixteen thousand British Pounds (£16,000).

Thereupon, the Shareholders resolved to accept the said subscriptions by each of the Subscribers, the payment of their respective new B shares as well as the allotment of the five hundred fifty-two (552) new B shares to the Subscribers as stated above, and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders of the Company resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

" Art. 5. Capital.

- 5.1 The Company's issued share capital is set at thirteen thousand ninety-two British Pounds and seventy pence (£13,092.70), divided into two classes as follows:
- 5.1.1 one hundred thirty thousand (130,000) A Shares, with a nominal value of ten pence (British Pounds Sterling) (£0.10) each; and
- 5.1.2 nine hundred twenty-seven (927) B Shares with a nominal value of ten pence (British Pounds Sterling) (£0.10) each.

with such rights and obligations as are set out in these Articles."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).



The amount of sixteen thousand British Pounds (£16,000) corresponds to the amount of twenty-five thousand two hundred and ninety Euro and thirty-eight Eurocent (EUR 25,290.38) according to the exchange rate published on XE.COM on July 17 $^{\rm th}$, 2014.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, stated herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of discrepancies between the two versions, the English version will control.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

«SOF-9 Rome Holdings Lux S.à r.l.» une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B170546 et avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ici représentée par Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée en juillet 2014; et

M. Anthony Gerrard TROY, résidant au Fountains Bert, Darley Road, Birstwith, Harrogate, HG3 2PN, Royaume-Uni, ici représenté par Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée en juillet 2014 (les parties comparantes collectivement désignées comme les «Associés»).

Les procurations signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Qu'ils sont ensemble les associés de «SOF-9 Rome Investments Lux S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de treize mille trente-sept livres sterling et cinquante pence (£13.037,50), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B170551 et avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2193 du 4 septembre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2014 et pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Les Associés ont reconnu avoir été entièrement informés des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant, connu des Associés:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant total de cinquante-cinq livres sterling et vingt pence (£55,20) afin de porter le montant actuel de son capital social de treize mille trente-sept livres sterling et cinquante pence (£13.037,50) à un montant de treize mille quatre-vingt-douze livres sterling et soixante-dix pence (£13.092,70).
- 2. Création et émission de cinq cent cinquante-deux (552) nouvelles parts sociales B, chacune ayant une valeur nominale de dix pence (livres sterling) (£0,10) avec une prime d'émission d'un montant total de quinze mille neuf cent quarante-quatre livres sterling et quatre-vingt pence (£15.944,80).
- 3. Acceptation de la souscription des cinq cent cinquante-deux (552) nouvelles parts sociales B comme suit: (i) deux cent dix-neuf (219) parts sociales B par James Burrell, (ii) soixante-trois (63) parts sociales B par Geraldine Gallagher, (iii) soixante-trois (63) parts sociales B par Geraldine Gallagher, (iii) soixante-trois (63) parts sociales B par Adrian Osinski, (vi) trente-huit (38) parts sociales B par Laurie Nicol Donaldson, (vii) cinquante (50) parts sociales B par Alan Corlett et (viii) trente et une (31) Parts Sociales B par lan Conder, et l'allocation de la totalité des nouvelles parts sociales B en contrepartie du paiement intégral pour ces nouvelles parts sociales B.
 - 4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour l'application des résolutions ci-dessus.
 - 5. Divers.
 - III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant total de cinquantecinq livres sterling et vingt pence (£55,20) afin de porter le montant actuel de son capital social de treize mille trentesept livres sterling et cinquante pence (£13.037,50) à un montant de treize mille quatre-vingt-douze livres sterling et soixante-dix pence (£13.092,70).



Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de créer et d'émettre cinq cent cinquante-deux (552) nouvelles parts sociales B, chacune ayant une valeur nominale de dix pence (livres sterling) (£0,10) avec une prime d'émission d'un montant total de quinze mille neuf cent quarante-quatre livres sterling et quatre-vingt pence (£15.944,80), avec les droits et privilèges attachés tels que prévus dans les statuts de la Société.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Corinne PETIT, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé des personnes individuelles ci-dessous:

- (i) James Burrell, résidant à Inspire, Hornbeam Park, Harrogate, HG2 8PA, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration donnée en juillet 2014;
- (ii) Geraldine Gallagher, résidant à Risplith House, Risplith, Ripon, North Yorkshire, HG4 3EP, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration donnée en juillet 2014;
- (iii) Gail Hunter, résidant à Welbourne House, Burton Leonard, Harrogate, HG3 3RS, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration donnée en juillet 2014;
- (iv) Joanne Monk, résidant au 5 Raven Lane, Ludlow, Shrosphire, SY8 1BW, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration donnée en juillet 2014;
- (v) Adrian Osinski, résidant au 4 Weiss Road, London, SW15 1DH, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration donnée en juillet 2014;
- (vi) Laurie Nicol Donaldson, résidant au 79, Garscadden Road, Glasgow, Lanarkshire, G15 6UH, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration donnée en juillet 2014;
- (vii) Alan Corlett, résidant à Brickhouse Farm, Hartshorne, Staffordshire, DE11 7AH, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration donnée en juillet 2014; et
- (viii) Ian Conder, résidant au 20 Firwood Avenue, St Albans, Hertfordshire, AL4 0TF, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration donnée en juillet 2014.

Les dites procurations toutes signées ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement (les «Souscripteurs»).

La partie comparante a déclaré souscrire, au nom et pour le compte des Souscripteurs, cinq cent cinquante-deux (552) parts sociales B nouvellement émises par la Société, chacune des nouvelles parts sociales émises ayant une valeur nominale de dix pence (livres sterling) (£0,10) avec une prime d'émission comme précisé dans le tableau ci-dessous:

Nom des Souscripteurs	Nombre de parts		Montant de la prime
	sociales B	souscrit	d'émission
	souscrites		
James Burrell	219	£21,90	£1.978,10
Geraldine Gallagher	63	£6,30	£1.993,70
Gail Hunter	63	£6,30	£1.993,70
Joanne Monk		£2,50	£1.997,50
Adrian Osinski	63	£6,30	£1.993,70
Laurie Nicol Donaldson	38	£3,80	£1.996,20
Alan Corlett	50	£5,00	£1.995,00
lan Conder	31	£3,10	£1.996,90
TOTAL:	552	£55,20	£15.944,80

Les cinq cent cinquante-deux (552) parts sociales B nouvellement émises ont été souscrites en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-cinq livres sterling et vingt pence (£55,20) avec une prime d'émission d'un montant total de quinze mille neuf cent quarante-quatre livres sterling et quatre-vingt pence (£15.944,80).

La preuve du tel paiement a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant reconnaît formellement la disponibilité du montant total de seize mille livres sterling (£16.000).

Ensuite, les Associés ont décidé d'accepter les dites souscriptions par chacun des Souscripteurs, le paiement pour leur parts sociales B respectives ainsi que d'attribuer les cinq cent cinquante-deux (552) parts sociales B nouvelles aux Souscripteurs de la manière décrite ci-dessus, et d'acter l'effectivité de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

En conséquence des précédents résolutions, les associés ont décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:



« Art. 5. Capital.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à treize mille quatre-vingt-douze livres sterling et soixante-dix pence (£13.092,70), représenté par deux catégories de parts sociales comme suit:
- 5.1.1 cent trente mille (130.000) Parts Sociales A, ayant une valeur nominale de dix pence (livres sterling) (£0,10) chacune; et
 - 5.1.2 neuf cent vingt-sept (927) Parts Sociales B, ayant une valeur nominale de dix pence (livres sterling) (£0,10) chacune, avec les droits et obligations comme décrits dans les présents Statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

La somme de seize mille livres sterling (£16.000) correspond à la somme de vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix Euros et trente-huit Eurocent (EUR 25.290,38) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 17 juillet 2014.

Déclarations

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, à la demande de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite du présent acte au mandataire des parties comparantes à Luxembourg, qui est connu du notaire par son nom, prénom, résidence, état civil et résidence, et a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juillet 2014. LAC/2014/34466. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014114491/247.

(140134045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Vintage Grat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 188.814.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Giancarlo RAGGI, né à Luxembourg le 20 avril 1969, demeurant au 9, rue Josy Meyers, L-2178 Luxembourg.
- 2) Madame Rachel Marie SZYMANSKI, née en France à Metz le 06 juillet 1967, demeurant au 3, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec brasserie-restaurant.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.



- Art. 4. La société prend la dénomination de "Vintage Grat S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'eux.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (12.600,-EURO) représenté par deux cent (200) parts de soixante-trois euros (63,- EURO) chacune.
- **Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de tous les co-associés. Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

- **Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.
- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** Chaque année, le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.
- **Art. 12.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les émoluments.
 - Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (200) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites par

1 Monsieur Giancarlo Raggi, prénommé Cent parts sociales	100 parts sociales
2 Madame Rachel Marie Szymanski, prénommée Cent parts sociales	100 parts sociales
Total: deux cents parts sociales	200 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600.- EURO) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Décision des associés

Les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Thierry, Claude, Pierre CHAMPOUGNY, né en France à Grasse le 1 mars 1974, demeurant au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

2. Sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Giancarlo RAGGI, né à Luxembourg le 20 avril 1969, demeurant au 9, rue Josy Meyers, L-2178 Luxembourg, Madame Rachel Marie SZYMANSKI, née en France à Metz le 06 juillet 1967, demeurant au 3, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen,

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2721 Luxembourg 5, rue Alphonse Weicker.



Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. RAGGI, R. M. SZYMANSKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33139. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108041/88.

(140128733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Danimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt. R.C.S. Luxembourg B 166.476.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de DANIMO S.A., tenue extraordinairement le 25 juillet 2014 au siège de la société

Il a été décidé ce qui suit:

- suite à la décision du Conseil d'Administration du 23/08/2013 opérant avec effet au 25/08/2013, l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Nicolas Hamel comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014113238/16.

(140132908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Vaimok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 188.811.

STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le dix juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Monsieur Daniel COHEUR, employé privé, né à Rocourt (Belgique) le 04 novembre 1969, matricule n° 1969 11 04 497,

demeurant à L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon

agissant en son nom personnel ainsi qu'aux termes de quatre procurations en qualité de mandataire de:

- a) Monsieur Daniel JARJOURA, employé privé, né à Les Abymes (Guadeloupe) le 18 mars 1983 demeurant à F-92300 Levallois-Perret, 15, place Georges Pompidou
- b) Monsieur Adel HELAL, employé privé, né à Châteauroux (France) le 18 août 1988, demeurant à F-36000 Châteauroux, 34, rue de la Loge,
- c) Monsieur Nicolas DESCHILDRE, employé privé, né à Levallois Perret (France) le 12 février 1986, demeurant à F-75017 Paris, 5, rue du Printemps
- d) Monsieur Romain DESCHILDRE, employé privé, né à Villefrance-Sur-Saône (France) le 20 juillet 1988, demeurant à F-69670 Vaugneray, 25, rue de la Déserte,

Lesquels comparants, présents ou représentés ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.



Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: VAIMOK S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous ti tres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

- Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.
- **Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT VINGT-CINQ MILLE (125.000) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO(€ 0,10) chacune.
 - Art. 5. La durée de la société est indéterminée.
- Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.
 - Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.
- **Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

- Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
 - Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1 - Monsieur Daniel COHFUR, préne

1 Monsieur Daniel COHEUR, prénommé, Quinze mille six cent vingt-cinq parts sociales	15.625
2 Monsieur Daniel JARJOURA,, prénommé, Quinze mille six cent vingt-cinq parts sociales	15.625
3 Monsieur Adel HELAL, prénommé Vingt-trois mille quatre cent trente-huit parts sociales	23.438
4 Monsieur Nicolas DESCHILDRE, prénommé	
Quarante-six mille huit cent soixante-quatorze parts sociales	46.874
5 Monsieur Romain DESCHILDRE, prénommé Vingt-trois mille quatre cent trente-huit parts sociales	23.438
TOTAL: CENT VINGT-CINO MILLE PARTS SOCIALES	125 000

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.



Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (\in 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Daniel COHEUR, prénommé,

- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Coheur, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 14 juillet 2014. Relation: EAC / 2014/9741. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014108045/94.

(140128698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Venn Capital II LP S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 185.724.

Extract of the partnership agreement of Venn Capital II LP S.C.S. (the "Partnership") as amended and restated on 27 June 2014

- 1. Partners jointly and severally liable for all liabilities of the Partnership. Venn Capital II JV GP, a société à responsabilité limitée existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
 - 2. Name of the Partnership. Venn Capital II LP S.C.S.
 - 3. Legal Form. Limited corporate partnership ("société en commandite simple").
 - 4. Corporate object. The purpose for which the Partnership is established is:
- (i) The acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Partnership may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- (ii) The Partnership may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Partnership may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Partnership may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- (iii) The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- (iv) The Partnership may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.
- **5. Registered office.** The Partnership has its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



6. Manager. Nature and Limit of its powers. The Partnership shall be managed by its General Partner, Venn Capital II JV GP, a société à responsabilité limitée existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the 1915 Law or by the Partnership Agreement to the general meeting of Partners.

The General Partner shall have full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's object.

The General Partner may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner shall determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner.

The appointment of agent(s) shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner.

The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s) in accordance with the Partnership Agreement.

- **7. Date of Constitution.** The Partnership was incorporated on 18 March 2014. The limited partnership agreement was amended and restated on 27 June 2014.
 - 8. Duration. The Partnership is constituted for an unlimited period of time.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 27 June 2014.

For the General Partner

Harald Thul / Hille-Paul Schut

Manager / Manager

Suit la traduction en français

Extrait de l'acte de constitution de Venn Capital II LP S.C.S. (la "Société") tel que modifié et reformulé en date du 27 Juin 2014

- 1. Désignation des associés indéfiniment et solidairement responsables des engagements sociaux. Venn Capital II JV GP, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
 - 2. Dénomination sociale. Venn Capital II LP S.C.S.
 - 3. Forme juridique. Société en commandite simple.
 - 4. Objet social. L'objet de la Société est:
- (i) La prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, Actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en générai toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- (ii) La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- (iii) La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger centre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- (iv) La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.



- **5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- **6. Gérant. Nature et Limite de leur pouvoir.** La Société est gérée par l'associé commandité, Venn Capital II JV GP, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'associé commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition pour le compte de la Société qui ne sont pas expressément prévus par la loi luxembourgeoise de 1915 sur les sociétés commerciales ou par le Contrat de Société à l'assemblée générale des Associés.

L'associé commandité a le pouvoir absolu d'entreprendre et d'approuver pour le compte de la Société tout acte ou opération dans le cadre de l'objet de la Société.

L'associé commandité peut à tout moment nommé un ou plusieurs mandataire(s) ad hoc pour des tâches spécifiques. L'associé commandité déterminera les pouvoirs et la rémunération (le cas échéant) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toute autre condition applicable au mandat. Le mandataire ainsi nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum par l'associé commandité.

La nomination d'un ou plusieurs mandataire(s) n'a pas d'effet sur la responsabilité de l'associé commandité.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'associé commandité ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué par l'associé commandité conformément aux dispositions du contrat social.

- **7. Date de constitution.** La Société a été constituée le 18 mars 2014. La convention de société en commandite a été modifiée et reformulée en date du 27 Juin 2014.
 - 8. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 27 juin 2014.

Pour l'Associé Commandité

Harald Thul / Hille-Paul Schut

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014108038/116.

(140128356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Dragon Aviation Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 188.936.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

"Stichting Dragon Aviation Finance Luxembourg", a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its registered office at 1101 HE Amsterdam, The Netherlands, De Entrée 99-197, 1101 He Amsterdam and registered with the Dutch Commercial Register (Handelsregister) under number 85419347,

being represented by Ms. Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 14, 2014 under private seal, which, initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which it declared to establish

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Compartments, Duration

- 1. Form, Corporate name. There is hereby formed a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company shall be subject to the Luxembourg law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law").
 - 1.1 The Company exists under the name of "Dragon Aviation Finance Luxembourg S.A.".
- **2. Registered office.** The registered office of the Company is established in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



- 2.1 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder" or the "Shareholder") or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.2 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.
- 2.3 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

3. Object.

- 3.1 The corporate object of the Company is to enter into transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity or synthetically, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities (valeurs mobilières) by itself or by another securitisation entity, the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.
 - 3.2 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:
- 3.2.1 in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;
- 3.2.2 enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;
- 3.2.3 acquire loans or other receivables and enter into loan agreements as part of transactions carried out by it and within the limits of the Securitisation Law;
- 3.2.4 issue any notes, bonds, certificates, warrants, and generally securities and financial instruments howsoever described the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and
- 3.2.5 enter into loan or facility agreements as borrower to meet any payment or other obligation it has under any of its issued securities or any agreement entered into within the context of its activities and insofar it seems to be useful and necessary within the context of the transaction.
- 3.3 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate object of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.
- 3.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development of its corporate object to the largest extent permitted under applicable laws.
 - 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Compartments.

- 5.1 In accordance with the Securitisation Law, the Board of Directors is entitled to create one or more compartments, each corresponding to a separate part of the Company's estate.
- 5.2 Subject to article 5.5. below, all assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.
- 5.3 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the financial instruments or securities issued in respect of a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to the creditors whose claims have arisen in connection with such financial instruments or securities of the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets in such compartment, the Board of Directors may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the Company.
- 5.4 The Board of Directors or its delegate shall establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purpose of ascertaining the assets affected to each compartment, such accounting records to be conclusive evidence of the assets contained in each compartment in the absence of manifest error.
- 5.5 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Board of Directors between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.
 - 5.6 The liquidation of a compartment may be decided by the Board of Directors.



Chapter II. - Capital

6. Capital.

- 6.1 The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each fully paid up.
 - 6.2 All shares of the Company have equal rights.

7. Form of the shares.

- 7.1 The shares are and will remain in registered form.
- 7.2 A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.
- **8. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

9. Modification of capital.

- 9.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the Sole Shareholder or by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
 - 9.2 The Company may repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Bonds, Notes and other debt instruments

10. Registered or bearer form. The Company may issue debt securities under registered, bearer or dematerialised form. Debt securities issued in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV - Directors, Board of directors, Conflict of interest, Statutory auditors

11. Board of directors.

- 11.1 The Company is managed by a Board of Directors consisting of at least three (3) members (each a "Director"), who need not to be shareholders.
 - 11.2 Where either:
 - 11.2.1 the Company has been formed by a single shareholder; or
 - 11.2.2 it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder;

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary shareholders' meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder except when required differently pursuant to regulatory provisions applicable to the Company.

- 11.3 The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.
- 11.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

12. Meetings of the board of directors.

- 12.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.
- 12.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or any Director with a two (2) days prior notice, except in case of urgency. Notice of meeting is sent to all Directors by fax, e-mail or letter or by any other communication means. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places previously determined by resolution of the Board of Directors. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 12.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.
- 12.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has no casting vote. A Director can act as representative for more than one other Director at any meeting of the Board



of Directors provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a meeting of the Board of Directors held in person or participate in person in a meeting of the Board of Directors.

- 12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 12.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 12.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 12.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two (2) Directors.

13. General powers of the board of directors.

- 13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company. All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.
- 13.2 The Board of Directors is authorized to sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of the assets of the Company in such manner and for such compensation as the Board of Directors deems appropriate.

14. Delegation of powers.

- 14.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company (each a "Daily Manager"), under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.
- 14.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
- **15. Representation of the company.** Subject as provided by Luxembourg law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:
 - 15.1.1 if the Company has one Director, that Director;
 - 15.1.2 if the Company has more than one Director, any two Directors;
- 15.1.3 any Daily Manager (as defined in Article 14.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 14.1;
- 15.1.4 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 14.2 to the extent such a power has been delegated to him.

16. Conflict of interests.

- 16.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following general meeting of the shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.
- 16.2 Where the Company only has one Director, Article 16.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.
- 16.3 The provisions of the preceding paragraphs are not applicable to day-today operations entered into under normal conditions.

17. Approved statutory auditor(s).

- 17.1 The accounts of the Company are audited by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the Board of Directors.
- 17.2 The approved statutory auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier.
 - 17.3 The approved statutory auditor(s) is/are re-eligible.



Chapter V - General meeting of shareholders

18. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

- 18.1 The Company may have a Sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company
- 18.2 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes any shareholder decisions in writing.
- 18.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company
- 18.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen (15) days before the meeting. In case all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.
- 18.5 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.
- 18.6 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the Company three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.
- 18.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
- 18.8 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.
- 18.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the form prescribed by these Articles and by law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third (2/3) majority of the share capital present or represented. The expressed votes do not include those attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or has cast a blank or invalid vote.
- 18.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

19. Place and date of the annual general meeting of shareholders.

- 19.1 Subject to Article 18.2 above if there is only one shareholder, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last business day in Luxembourg in May at 11.00 a.m. and for the first time, the last business day in Luxembourg in May 2015.
- 19.2 If such day is not a business day, the meeting will be held on the next following day on which banks are open for business in Luxembourg.
- **20. Other general meetings.** The Board of Directors may convene any general meeting of the shareholders. It shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.
- **21. Votes.** Each share is entitled to one (1) vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of dividends

22. Business year.

- 22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2014.
- 22.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one (1) month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditor(s) who shall make a report containing comments on such documents.



23. Distribution of dividends.

- 23.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth (1/10) of the capital of the Company.
- 23.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

24. Dissolution, Liquidation.

- 24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the procedure applicable to the amendment of the Articles or by a decision of the Sole Shareholder.
- 24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders.
- 24.3 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

25. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Company Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for three hundred and ten (310) shares as follows:

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26 paragraph (1), 26-1, paragraph (2), 26-3 and 26-5 of the Company Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 3,000.-.

First resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, "Stichting Dragon Aviation Finance Luxembourg", considering itself as duly convened, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the shareholders passed the following resolutions:

- 1. The Company's address is fixed at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following have been elected as Directors, each with a mandate expiring on the occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:
- (a) Marion Fritz, Companies' director, born on 17 November 1978 in Völklingen (Germany), with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- (b) Anja Wunsch, Companies' director, born on 23 December 1977 in Schlema (Germany) with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (c) Graeme Jenkins, Companies' director, born on 13 October 1977 in Glasgow (Scotland) with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,



A COMPARU

"Stichting Dragon Aviation Finance Luxembourg", une fondation (Stichting) de droit néerlandais, ayant son siège social à 1101 HE Amsterdam, The Netherlands, De Entrée 99-197, 1101 He Amsterdam, Pays-Bas et étant immatriculé auprès de la Chambre De Commerce des Pays-Bas (Handelsregister) sous le numéro 854193947,

étant représentée par Mme. Arlette Siebenaler, employée, dont l'adresse professionnelle est à 101, rue Cents, L-1319, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 Juillet 2014, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être déposée avec elles auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en sa capacité comme indiqué ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse les statuts d'une société anonyme, qu'elle déclare constituer.

Chapitre I er . - Dénomination sociale, Siège social, Objet, Compartiments, Durée

- 1. Forme, Dénomination sociale. Il est constitué une société anonyme luxembourgeoise (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier, la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés") et par les présents statuts (les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (la "Loi Titrisation").
 - 1.1 La Société existe sous la dénomination: "Dragon Aviation Finance Luxembourg S.A.".

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'actionnaire unique de la Société ("l'Actionnaire Unique") ou en cas de pluralité d'actionnaires par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société délibérant dans les conditions prévues pour les modifications des Statuts.
- 2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à modifier l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune où a été établi le siège social.
- 2.4 Lorsque le Conseil d'Administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication entre le siège social et des entités à l'étranger, se sont produits ou sont sur le point de se produire, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet.

- 3.1 L'objet de la Société est d'entrer dans des transactions par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances, d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers. L'acquisition ou la prise de ces risques par la Société sera financée par l'émission de valeurs mobilières par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou pris par la Société.
 - 3.2 Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:
- 3.2.1 dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et fournir toutes sortes de garanties et de sûretés, par voie d'hypothèque, nantissement, gage ou d'autres moyens grevant tous les avoirs et droits détenus par la Société;
- 3.2.2 conclure et exécuter des transactions de produits dérivés (incluant, de manière non-exhaustive, des swaps, des contrats à terme (futures), des échanges à terme, des options) et toutes autres opérations similaires;
- 3.2.3 acquérir des prêts recouvrables ou autres créances et conclure des conventions de prêts dans le cadre des transactions réalisée et dans les limites de la Loi Titrisation;
- 3.2.4 émettre des obligations, des certificats, des warrants, et en général des valeurs mobilières et des instruments financiers dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et
- 3.2.5 conclure des conventions de prêts comme emprunteur, afin de se conformer à tout paiement ou autre obligation qu'elle a, conformément à tous ses titres ou contrat conclu dans le cadre de ses activités, dans la mesure où cela parait utile et nécessaire dans le cadre de l'opération.
- 3.3 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social de la Société couvre toutes les opérations ou accords auxquels la Société est partie, dans la mesure où ceux-ci restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.
- 3.4 La Société peut prendre toutes mesures pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à, ou utiles pour son objet social, et qui peuvent promouvoir son accomplissement ou son développement dans les limites autorisées par les lois applicables.
 - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



5. Compartiments.

- 5.1 Conformément à la Loi Titrisation, le Conseil d'Administration a le pouvoir de créer un ou plusieurs compartiments, chacun correspondant à une part distincte du patrimoine de la Société.
- 5.2 Sous réserve de l'article 5.5 ci-dessous, tous les actifs alloués à un compartiment sont exclusivement disponibles pour les investisseurs et créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.
- 5.3 Nonobstant ce qui précède, si, à la suite du rachat ou du remboursement en entier des instruments financiers ou valeurs mobilières émis en relation avec un compartiment et la complète satisfaction et l'extinction de toutes obligations de la Société envers les créanciers dont les créances sont nées en relation avec ces instruments financiers ou valeurs mobilières de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment, il reste des actifs dans ce compartiment, le Conseil d'Administration peut allouer ces actifs à un autre compartiment ou au patrimoine général de la Société.
- 5.4 Le Conseil d'Administration (ou son mandataire) doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société dans le but de déterminer les actifs affectés à chaque compartiment, ces comptes étant une preuve concluante des actifs contenus dans chacun des compartiments en l'absence d'erreur manifeste.
- 5.5 Les créances non liées à la constitution, au fonctionnement ou à la liquidation d'un compartiment précis peuvent être imputées au patrimoine général de la Société ou être réparties par le Conseil d'Administration entre les compartiments de la Société au pro rata des actifs desdits compartiments ou selon tout autre règle de répartition considérée comme plus appropriée.
 - 5.6 La liquidation d'un compartiment peut être décidée par le Conseil d'Administration.

Chapitre II. - Capital

6. Capital social.

- 6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- €), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,-€) chacune, lesquelles sont entièrement libérées.
 - 6.2 Toutes les actions de la Société confèrent les mêmes droits.

7. Nature des actions.

- 7.1 Les actions sont et resteront en forme nominatives.
- 7.2 Un registre de(s) actionnaire(s) doit être conservé au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.
- **8. Versements.** Les versements relatifs aux actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera le cas échéant. Tout versement libératoires sur les actions s'imputera à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

9. Modification du capital.

- 9.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions prévues en matière de modification des Statuts.
 - 9.2 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi sur les Sociétés.

Chapitre III. - Obligations, Valeurs mobilières et autres instruments de dette

10. Obligations nominatives ou au porteur. La Société peut émettre des instruments de dette sous forme nominative, au porteur ou dématérialisée. Les instruments nominatifs de dette ne peuvent pas être échangés ou converties en instruments de dette au porteur.

Chapitre IV. - Administrateurs, Conseil d'administration, Conflit d'intérêt, Réviseur(s) d'entreprises agréé(s)

11. Conseil d'administration.

- 11.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration qui est constitué d'au moins trois (3) membres (chacun un "Administrateur"), qui ne doivent pas obligatoirement être actionnaires.
 - 11.2 Lorsque:
 - 11.2.1 la Société a été constitué par un unique actionnaire; ou
 - 11.2.2 il a été établi, lors d'une assemblée générale des actionnaires, que la société n'a qu'un seul actionnaire;
- le Conseil d'Administration peut être constitué d'un seul directeur jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire suivant l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire, à moins qu'il n'en soit requis autrement en vertu de dispositions règlementaires applicables à la Société.



- 11.3 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Un Administrateur élu sans aucune indication de durée de mandat est réputé avoir été élu pour une durée de six (6) ans à partir de la date de cette élection.
- 11.4 En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de départ en retraite ou autre raison, les Administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à la ratification ce cette nomination.

12. Réunions du conseil d'administration.

- 12.1 Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 12.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou un Administrateur, avec un préavis de deux (2) jours, sauf en cas d'urgence. L'avis de convocation est envoyé à tous les Administrateurs par fax, e-mail ou lettre ou tout autre moyen de communication. Des avis de convocations séparées ne sont pas requis pour les réunions tenues aux dates et lieux précédemment fixés par résolution du Conseil d'Administration. Dans le cas où tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer à l'exigence et aux formalités de convocation.
- 12.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.
- 12.4 Tout Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en donnant procuration écrite à un autre Administrateur. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée ultérieurement par écrit.
- 12.5 Toutes décisions du Conseil d'Administration requièrent la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, le Président ne dispose pas d'une voix de partage. Un Administrateur peut agir comme représentant de plusieurs Administrateurs à tout Conseil d'Administration à condition que (nonobstant les exigences de quorum) au moins deux Administrateurs soient physiquement présents à une réunion du Conseil d'Administration tenue en personne ou participent en personne à une réunion du Conseil d'Administration.
- 12.6 L'utilisation d'équipement de vidéo conférence et au moyen de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation à cette réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.
- 12.7 Des résolutions circulaires du Conseil d'Administration peuvent être valablement prises si approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.
- 12.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 12.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par deux (2) Administrateurs présents à la réunion. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs.

13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

- 13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour exécuter tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et a le pouvoir de prendre toutes mesures ou actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- 13.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à vendre, transférer, attribuer, grever ou autrement disposer des actifs de la Société dans les conditions et pour une contrepartie que le Conseil d'Administration juge appropriés.

14. Délégation de pouvoirs.

- 14.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs et la représentation de la Société pour la conduite de la gestion journalière et les affaires de la Société, à tout membre ou tous membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non de la Société (chacun un "Gérant"), aux conditions et avec les pouvoirs que le Conseil d'Administration devra déterminer.
- 14.2 Le Conseil d'Administration peut également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, Administrateurs ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
- **15. Représentation de la société.** Sous réserve des dispositions de droit Luxembourgeois et de ces Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:



- 15.1 Si la Société a un Administrateur, l'Administrateur:
- 15.2 Si la Société a plus d'un Administrateur, deux Administrateurs quelconques;
- 15.3 Chaque Gérant (tel que défini à l'article 14.1) dans la mesure où des pouvoirs lui ont été délégué en vertu de l'article 14.1;
- 15.4 Toute autre personne à qui un pouvoir a été délégué en vertu de l'article 14.2 dans la mesure où ce pouvoir lui a été délégué.

16. Conflit d'intérêt.

- 16.1 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration (une "Opération à Conflit d'Intérêt"), est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part aux délibérations concernant cette opération. Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte de toutes opérations dans lesquelles un des Administrateurs peut avoir un intérêt opposé à celui de la Société.
- 16.2 Lorsque la Société n'a qu'un seul directeur, l'article 16.1 ne s'applique pas et l'Opération à Conflit d'Intérêt sera retranscrite dans le registre de décisions de la Société.
- 16.3 Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables aux opérations courantes de la gestion journalière de la Société conclues dans des conditions normales.

17. Réviseur d'entreprises agréé(s).

- 17.1 Les comptes de la Société sont audités par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par le Conseil d'Administration.
- 17.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) pour une période déterminée parmi les réviseurs d'entreprises agréés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.
 - 17.3 Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont rééligible(s).

Chapitre V. - Assemblée générale des actionnaires

18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

- 18.1 La Société peut avoir un Actionnaire Unique lors de sa constitution ou lorsque toutes les actions de la Société viendraient à être réunies en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- 18.2 S'il y a seulement un actionnaire, cet Actionnaire Unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend toutes décisions par écrit.
- 18.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.
- 18.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.
- 18.5 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.
- 18.6 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les points soumis au vote dans ces formulaires.
- 18.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.
- 18.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la proportion du capital représentée.
- 18.9 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, la formulation de celles concernant l'objet de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat



de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers (2/3) du capital présents ou représentés. Les votes exprimés n'incluent pas ceux attachés aux actions pour lesquels les Actionnaires n'ont pas participé au vote en question ou se sont abstenus de voter ou ont donné un vote blanc ou invalide.

18.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peut être décidée qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

19 Lieu et date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

- 19.1 Sous réserve de l'article 18.2 ci-dessus, en cas d'Actionnaire Unique, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour ouvrable du mois de mai à 11.00 heures, et pour la première fois en Mai 2015.
- 19.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour suivant durant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg.
- 20. Autres assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration peut convoquer toute assemblée générale des actionnaires. Il doit être obligé de convoquer de telle manière qu'elle ait lieu endéans une période d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital requièrent ceci par écrit avec une mention à l'ordre du jour.
- **21. Votes.** Chaque action donne droit à une (1) voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en mandatant par écrit une autre personne.

Chapitre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

22. Année d'exercice.

- 22.1 L'année d'exercice commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année d'exercice qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2014.
- 22.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de résultats. Il remet ces documents, accompagnés d'un rapport sur les opérations de la Société, un (1) mois avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, au(x) réviseur (s) d'entreprise qui devra/(devront) préparer un rapport incluant des commentaires sur ces documents.

23. Répartition des bénéfices.

- 23.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint un dixième (1/10) du capital social.
- 23.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de l'allocation du solde des bénéfices nets.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

24. Dissolution, Liquidation.

- 24.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts ou par une décision de l'Actionnaire Unique.
- 24.2 Si la Société venait à être dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires.
- 24.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Chapitre VIII. - Loi applicable

25. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi Titrisation et à la Loi sur les Sociétés.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie prénommé déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions comme suit:

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille (31,000.-) Euro se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 paragraphe (1), 26-1, paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés, et en constate expressément l'accomplissement.



Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à EUR 3.000.-.

Première assemblée de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie mentionnée ci-avant, "Stichting Dragon Aviation Finance Luxembourg", représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires, a pris les décisions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est fixée au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2015:
- a) Marion Fritz, Administrateur, née le 17 novembre 1978 à Völklingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) Anja Wunsch, Administrateur, née le 23 décembre 1977 à Schlema (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- c) Graeme James Jenkins, Administrateur, né le 13 octobre 1977 à Glasgow (Écosse), ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête de l'entité comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même entité comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes,

Après lecture faite à l'entité comparante, ladite entité comparante a signé avec nous, le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34378. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110360/603.

(140132859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Wartheplatz Berlin S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108052/10.

(140128640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

BNP Paribas A Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 145.536.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS A FUND

Référence de publication: 2014108226/12.

(140129985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck